

Nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

LA REGLE	LA GESTION	LA RECEPTION ET LES FRAIS DE GESTION
LE COUT DE LA CARTE GRISE		
<p>Le coût de la carte grise est fonction du prix du cheval fiscal du département choisi pour l'immatriculation du véhicule.</p> <p>Une taxe dite « taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules » de 4 € par carte grise a été ajoutée depuis le 1^{er} janvier 2009.</p>	<p>Aucun changement dans votre gestion actuelle.</p>	
LA CONTRE MARQUE OBLIGATOIRE		
<p>La carte grise est obligatoirement établie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au nom du loueur en tant que propriétaire <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au nom et à l'adresse de la société cliente en tant que locataire. <p>Ces éléments sont repris sur la carte grise.</p>	<p>L'adresse de l'établissement et son numéro SIRET doivent obligatoirement être précisés lors du passage de votre commande. Ainsi ALD Automotive peut lancer la demande d'immatriculation selon vos souhaits.</p>	
LE FORMAT DE L'IMMATRICULATION		
<p>Le numéro d'immatriculation est désormais attribué à vie au véhicule et est obligatoirement composé de :</p> <p>2 lettres + 1 tiret + 3 chiffres + 1 tiret + 2 lettres :</p> <p style="text-align: center;">AB – 123 – CD</p>	<p>L'ensemble des documents et fichiers transmis par ALD Automotive tient compte de cette nouvelle nomenclature.</p>	

LE FORMAT DE LA PLAQUE MINERALOGIQUE

Les plaques minéralogiques portent en sus du numéro d'immatriculation un identifiant régional. Cet identifiant est composé du logo d'une région associé à un numéro de département appartenant à cette même région.
L'identifiant ne figure pas sur la carte grise.
Il peut être différent de l'adresse et du département du locataire figurant sur la carte grise.

Lors du passage de votre commande, précisez toujours votre choix en indiquant le numéro de département souhaité ; le logo de la région en découlera.

En cas de refacturation par le garage de frais liés à la fourniture des plaques minéralogiques, ALD Automotive refacture à l'euro l'euro le montant de celles-ci.

LE CERTIFICAT PROVISOIRE D'IMMATRICULATION - CPI

48 heures après la demande d'immatriculation, un Certificat Provisoire d'Immatriculation appelé CPI est transmis à ALD Automotive, par l'Administration, sous format électronique.
Il fait état du n° d'immatriculation définitif du véhicule et a valeur de carte grise pendant 1 mois.

Le CPI remplace l'immatriculation provisoire WW. Il permet d'accélérer la livraison d'un véhicule en cas d'urgence mais ne rend pas possible la circulation du véhicule à l'étranger.

Une livraison en CPI entraîne la facturation de frais de gestion de 20€ HT.

LES MODIFICATIONS OU LES PERTES DE CARTES GRISES

MODIFICATION D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse d'établissement, la carte grise doit être modifiée.
Un changement de domicile doit être déclaré dans le mois qui suit.

Les démarches se font en Préfecture et l'Imprimerie Nationale de Douai édite une étiquette autocollante à apposer sur la carte grise.
Au bout de 4 étiquettes, une nouvelle carte grise sera éditée.

Attention, à compter du 15 octobre, si la carte grise est au format FNI (chiffres / lettres / département) elle sera convertie au format SIV.

Vous vous chargez des démarches : ➔
Informez ALD Automotive afin que nous vous transmettions un mandat d'immatriculation indispensable pour faire votre demande en Préfecture.

OU

Vous chargez ALD Automotive des démarches : ➔

Transmettez à ALD Automotive les éléments nécessaires, à savoir :

- la carte grise originale
- le document CERFA « Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule » n°10672*03 dûment complété, signé et tamponné
- un extrait K-bis ou L-bis de moins de 2 ans
- la copie de la Carte Nationale d'Identité d'une personne figurant sur le K-bis
- le contrôle technique si le véhicule a plus de 4 ans

Vous recevez directement par courrier « suivi » une étiquette autocollante que vous devrez apposer sur la carte grise afin de la mettre à jour.

Des frais d'envoi de 2.50 € HT vous seront facturés par l'Administration.

Transmettez ensuite une copie de la carte grise à ALD Automotive afin que nous puissions mettre à jour les éléments dans notre système de gestion.

Dès la fin des démarches auprès de la Préfecture, ALD Automotive vous renverra l'original de la carte grise.

L'Administration vous enverra directement l'étiquette autocollante à apposer sur cette même carte grise.

Des frais de gestion de 10 € HT vous seront facturés en sus des 2.50 € HT de frais d'envoi.

Transmettez ensuite une copie de la carte grise à ALD Automotive afin que nous puissions mettre à jour les éléments dans notre système de gestion.

MODIFICATION DE DENOMINATION SOCIALE

En cas de changement de Dénomination Sociale la carte grise doit être modifiée.
Un changement de Dénomination Sociale doit être déclaré dans le mois qui suit.

Les démarches se font en Préfecture ET L'Imprimerie Nationale de Douai édite une nouvelle carte grise.

Vous vous chargez des démarches : ➔
Informez ALD Automotive afin que nous vous transmettions un mandat d'immatriculation indispensable pour faire votre demande en Préfecture.

OU

Vous recevez directement par courrier « suivi » la nouvelle carte grise.

Des frais d'envoi de 2.50 € HT vous seront facturés par l'Administration.

Transmettez ensuite une copie de la carte grise à ALD Automotive afin que nous puissions mettre à jour les éléments dans notre système de gestion.

	<p>Vous chargez ALD Automotive des démarches : ➔</p> <p>Transmettez à ALD Automotive les éléments nécessaires, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la carte grise originale ▪ le document CERFA « Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule » n°10672*03 dûment complété, signé et tamponné ▪ un extrait K-bis ou L-bis de moins de 2 ans ▪ la copie de la Carte Nationale d'Identité d'une personne figurant sur le K-bis le contrôle technique si le véhicule a plus de 4 ans 	<p>ALD Automotive vous enverra directement la nouvelle carte grise.</p> <p>Des frais de gestion de 15 € HT et vous seront refacturés en sus du prix de votre carte grise (cheval fiscal du département d'immatriculation + taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules).</p>
--	--	---

LE DUPLICATA

<p>Les démarches, pour une demande de duplicata, se font toujours en Préfecture.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la carte grise est déjà au format SIV, un nouveau document sera édité par l'Imprimerie Nationale de Douai ▪ A partir du 15 octobre, si la carte grise est au format FNI (chiffres / lettres / département) elle sera convertie au format SIV. 	<p>Vous vous chargez des démarches : ➔</p> <p>Informez ALD Automotive afin que nous vous transmettions un mandat d'immatriculation indispensable pour faire votre demande en Préfecture.</p> <p>OU</p> <p>Vous chargez ALD Automotive des démarches : ➔</p> <p>Transmettez à ALD Automotive les éléments nécessaires, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le document CERFA « Déclaration de perte ou de vol » n°12096*01 dûment complété, signé et tamponné ▪ une copie de la Carte Nationale d'Identité du déclarant (de la perte ou du vol) ▪ un extrait K-bis ou L-bis de moins de 2 ans ▪ une copie de la Carte Nationale d'Identité d'une personne figurant sur le K-bis ▪ le contrôle technique si le véhicule a plus de 4 ans 	<p>Vous recevez directement par courrier « suivi » la nouvelle carte grise.</p> <p>Des frais d'envoi de 2.50 € HT vous seront facturés par l'Administration.</p> <p>Transmettez ensuite une copie de la carte grise à ALD Automotive afin que nous puissions mettre à jour les éléments dans notre système de gestion.</p> <p>Vous recevez directement par courrier « suivi » la nouvelle carte grise.</p> <p>Des frais de gestion de 15 € HT et 2.50 € HT de frais d'envoi vous seront refacturés en sus du prix de votre carte grise (cheval fiscal du département d'immatriculation + taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules).</p> <p>Transmettez ensuite une copie de la carte grise à ALD Automotive afin que nous puissions mettre à jour les éléments dans notre système de gestion.</p>
--	---	--

LES CONTRAINTES

Tous les documents (autocollant ou carte grise) sont adressés par courrier « suivi » directement à l'adresse de l'établissement figurant sur la carte grise sans attention particulière.

A compter du 15 octobre, les véhicules immatriculés sous l'ancien système et pour lesquels une modification de carte grise ou un duplicata sera demandé se verront attribuer une nouvelle carte grise au format SIV. Les plaques du véhicule devront alors être changées.

Le changement des plaques minéralogiques se fera à votre initiative et sous votre responsabilité. Le coût des nouvelles plaques pourra soit être réglé directement par vos soins auprès du garage soit faire l'objet d'un accord via notre service SAV. Dans ce dernier cas, le montant vous sera refacturé par ALD Automotive à l'euro l'euro.

Enfin, il est essentiel de transmettre à ALD Automotive par voie électronique à l'adresse suivante modifications.cartes.grises@aldautomotive.com ou par fax au 01.56.76.18.21 une copie de la nouvelle carte grise.

Cette copie nous permettra d'actualiser l'immatriculation dans notre système de gestion des véhicules vous garantissant ainsi, la continuité de notre qualité de service.